

**EXTRAIT SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

**Membres présents : M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint - Mme Denise FLORY 4^e Adjoint
Mmes et MM. les conseillers : BURRER Marc, DEIBER Yves, DRESCH Pascal, GOEBELS Damien, RIBER Fabien, SCHALLER Philippe, EGLY Gabrielle et Nadine HABERMACHER**

Membres excusés : M. CLOR Hervé

Membre non excusée : Mme Christine SÜSSMUTH

Secrétaire de séance : Laurent SCHERLEN

En préambule, Madame le Maire présente aux conseillers municipaux Monsieur Laurent SCHERLEN, Secrétaire de Mairie Intercommunal mis à disposition de la commune de Bergholtz par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, en remplacement de Mlle Stéphanie BAUCHET, actuellement en congé de maternité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN HUTTLINGWEG : CHOIX DES ENTREPRISES.

Monsieur Jacky FRETZ rappelle que dans le cadre de l'aménagement du chemin rural Huttlingweg, un appel d'offres a été émis selon la réglementation de la procédure adaptée s'agissant des 2 lots des travaux (lot n°1 : préparation du chemin, lot n°2 : fourniture et livraison béton). La date limite de réception des offres était fixée au 15 novembre dernier à 16h.

S'agissant du lot n°1, une offre émanant de l'entreprise T.P.V. a été réceptionnée, pour un montant de 7 985.00 € HT. L'entreprise HABECKER a également fourni une offre de prix pour un montant de 6 300.00 € HT.

S'agissant du lot n°2, une offre émanant de l'entreprise HOLCIM a été réceptionnée, pour un montant 95.00 € HT/m3. L'entreprise WAIBEL BETON a également fourni une offre de prix pour un montant de 120.00 € HT/m3.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retiennent l'offre de l'entreprise Habecker concernant le lot n°1 des travaux d'aménagement du chemin Huttlingweg, pour un montant de 6 300.00 € HT ;***
- retiennent l'offre de l'entreprise Holcim concernant le lot n°2 des travaux d'aménagement du chemin Huttlingweg, pour un montant de 95 € HT/m3;***
- donnent délégation à Madame le Maire pour signer le devis relatif à ces travaux avec les entreprises précitées.***

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2011 ET PROGRAMME DES COUPES 2012

Monsieur Jacky FRETZ présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes élaboré par l'ONF ainsi que les travaux prévus pour l'exercice 2012.

Pour l'exercice 2011, des travaux patrimoniaux sont prévus en parcelles 11, 12 et 15. Ces travaux comprennent le nettoyage, le dégagement, le dépressage, le cloisonnement et l'entretien des infrastructures.

Prévisions des coupes à façonner

Bois d'oeuvre		Volume non façonné	Volume total	Recette brute H.T.
Feuillus	Résineux	249 m3 – (383 stères)	424 m3	11 880 €
82 m3	51 m3			

Ventilation des dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitations prévues H.T.					Frais totaux d'exploitation H.T.
Abattage façonnage en régie	Débarda ge	Honoraires	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Autres dépenses	6 745 €
3 710 €	1 750 €	913 €	186 €	186 €	

Programme de travaux patrimoniaux

Maintenance	Sylviculture	Infrastructure	Honoraires	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre	Total des travaux H.T.	
0 €	5 990 €	2 880 €	1 487 €	390 €	Investissement	Fonct.
					2 005.68 €	8 741.22 €

Bilan global

Travaux d'exploitation			Travaux patrimoniaux		Résultat net
Prévisions des coupes	Dépenses d'exploitation	Bilan prévisionnel	Investissement H.T.	Fonct. H.T.	-5 611.90 €
11 880 €	6 745 €	+5 135 €	2 005.68 €	8 741.22 €	

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés;**
- approuvent le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2011 en forêt communale et votent les crédits correspondants à inscrire sur le budget primitif 2011;**
- approuvent l'état d'assiette 2012 ;**
- donnent délégation à Madame le Maire pour signer le programme et pour approuver, par voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2011.

Madame le Maire propose la répartition suivante :

	Nom de l'organisme	objet	Montant de la subvention
65736	CCAS Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	5 000 €
6574	Bibliothèque	Subv. Annuelle de fonctionnement	130 €
6574	Amicale des sapeurs pompiers Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	ASCB Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	350 €
6574	Club de l'amitié Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	320 €
6574	ASCB section jeunes	Subv. Annuelle de fonctionnement	1 800 €
6574	Ass. Gestion de l'antenne collective Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	300 €
6574	Assoc. Jumelage franco belge	Subv. Annuelle de fonctionnement	400 €
6574	Gymnastique Volontaire	Subv. Annuelle de fonctionnement	250 €
6574	Bergholtz Football Club	Subv. Annuelle de fonctionnement	590 €
6574	Bibliothèque centrale de prêt	Subv. Annuelle de fonctionnement	62 €

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

6574	Chorale Ste Cécile Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	Coop scolaire école primaire Bergholtz	Subv. Annuelle de fonctionnement	800 €
6574	Donneurs de sang	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	UNC	Subv. Annuelle de fonctionnement	50 €
6574	Association Menthe à l'eau	Subv. Annuelle de fonctionnement	500 €
6574	Inspection académique du Haut-Rhin	Subv. Affranchissement courrier	20 €
6574	Assoc. Enfants lecteurs	Subv. Annuelle de fonctionnement	32 €
6574	Hélisecours	subvention annuelle	300 €
6574	USFBD	Subv. Annuelle de fonctionnement	100 €
6574	G.A.S du Haut-Rhin	Subv. Annuelle de fonctionnement	280 €
6574	DIVERS	subv exceptionnelle	1 270 €
6574	classes vertes et autres	Subv. Annuelle de fonctionnement	160 €
		total	13 164 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (dont une procuration), les choix retenus par la commission réunie décrits dans le tableau ci-dessus. Les montants seront inscrits aux comptes référencés ci-dessus.

SUVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2011 : ECOLE ET BFC.

Madame le Maire présente une demande de Mme la Directrice de l'école maternelle « Les mésanges » qui sollicite de la commune une subvention de 16 € par classe au profit de l'Association Marque-Page de Guebwiller. En effet, les deux classes de l'école maternelle souhaitent emprunter des caisses thématiques d'albums pour enfants auprès de cette association d'enseignants de la circonscription de Guebwiller.

Par ailleurs, M. le Président du Bergholtz Football Club sollicite une subvention exceptionnelle basée sur le nombre de licenciés que compte le club. Ce nombre a pratiquement quadruplé, portant le nombre de licenciés à plus de 70.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

- **décident d'accorder à l'Association Marque-Page de Guebwiller une subvention exceptionnelle de 16 € par classe pour l'année 2011;**
- **décident d'accorder au Bergholtz Football Club une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'année 2011.**

**COMPTE RENDU DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
ET DE GAZ DU HAUT-RHIN.**

Madame le Maire donne la parole à M. Yves DEIBER, délégué au Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, qui détaille les points forts du rapport 2009 tels que l'adhésion de la Ville de Mulhouse au syndicat, la dépose de 5km de ligne à haute tension à Linthal, la liste des contrôles et des travaux effectués, le nombre moyen de coupures d'électricité et les finances du syndicat (3 800 000 € de recettes et 2 122 000 € de dépenses).

M. DEIBER rappelle en outre qu'aucune redevance n'est demandée aux communes par le syndicat. Par ailleurs, il informe les conseillers qu'une enveloppe supplémentaire de 500 000 € a été votée dans le cadre des travaux esthétiques. Cependant, ces travaux doivent avoir débuté avant le 31 décembre 2010 pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Madame le Maire remercie M. Yves DEIBER pour son exposé sur l'activité du Syndicat qui ne donne pas lieu à vote.

**COMPTE RENDU DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COURS
D'EAUX.**

Madame le Maire donne la parole à M. Marc BURRER, délégué au Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach, qui présente le procès verbal de la réunion du syndicat en date du 25 août 2010. Ont notamment été abordés lors de cette réunion les points suivants : visite des travaux réalisés à Bollwiller Nord, présentation du projet Bollwiller Sud dans le cadre des inondations causées par les modifications des bassins versants (déviation d'une partie du débit du Wuenheimerbach dans un fossé contournant les zones habitées par le nord, pour un budget prévisionnel de 550 000 € HT, création d'un bassin de rétention de 220 000 m³ à l'ouest de la voie ferrée et de 125 000 m³ à l'ouest de la RD430, ainsi que création d'un exutoire vers la Thur, pour un montant prévisionnel de 1.16 M euros HT).

Madame le Maire remercie M. Marc BURRER pour son exposé sur l'activité du Syndicat qui ne donne pas lieu à vote.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

ECHO DE BERGHOLTZ : FIXATION DU PRIX

Madame le Maire donne la parole à Madame Denise FLORY, adjointe chargé du dossier.

L'édition de cinq cents exemplaires du Bulletin communal « l'Echo de Bergholtz » a fait l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges identique.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***décident de retenir l'entreprise Europ'Imprim, moins disante, pour un montant de 1 120 € HT (pour 600 exemplaires en 32 pages) ou 1 238 € HT (pour 600 exemplaires en 36 pages) ;***
- ***donnent délégation à Madame le Maire pour signer l'offre de prix de l'entreprise Europ'Imprim.***

CONVENTION ATESAT

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Bergholtz fait partie des communes éligibles au titre de l'« Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire » (ATESAT).

La convention ATESAT établie avec la commune, et qui arrivait à expiration le 31/12/2006, n'a pas été reconduite depuis cette date.

Il y a lieu de se prononcer sur la souscription ou non de Bergholtz à la convention ATESAT pour l'année 2011. Cette convention permettrait à la commune d'obtenir une assistance notamment en matière de voies de circulation (préparation des arrêtés de circulation, autorisations de voirie, coordination des travaux), ainsi que des conseils sur la faisabilité des projets de voirie.

Cette convention serait établie selon un montant de 283.26 € pour une année, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***décident de souscrire à la convention ATESAT pour l'année 2011, pour un tarif de 283.26 € ;***
- ***autorisent Madame le Maire à signer la convention ATESAT pour l'année 2011.***

MARQUAGE EN PEINTURE ROUTIERE RUE VAUBAN

Madame le Maire explique aux conseillers que les emplacements des chicanes de stationnement rue Vauban ont été définis et sont au nombre de 4. Elles seront délimitées par des bacs à fleurs et de la peinture routière, comme convenu lors de la réunion du conseil municipal en date du 21 septembre 2010.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

Madame le Maire présente 4 devis relatifs à cette peinture routière, devis sollicités auprès des entreprises EST SIGNALISATION, SIGNEST, SIGNAUX GIRAUX et SVH France.

L'offre la mieux adaptée est celle de l'entreprise EST SIGNALISATION (2 € au ml et 8 € au m²). Sous-traiter cette mise en œuvre éviterait d'acheter du matériel d'application et de la peinture, et permettrait d'économiser le temps passé par M. Alain HETSCH.

Madame le Maire informe en outre le conseil municipal de l'achat de miroirs de rue en remplacement de ceux actuellement en place dans la rue d'Issenheim, à l'intersection de la rue de Guebwiller, ainsi que de celui se trouvant à l'intersection de la rue du Stade et de la rue de Guebwiller, dans le cadre des crédits inscrits au budget. Ces miroirs sont garantis 6 ans, anti-givre et anti- buée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***décident de retenir l'offre de l'entreprise EST SIGNALISATION ;***
- ***autorisent Madame le Maire à signer l'offre de cette entreprise.***

DEVIS STORES LOCAL DES ASSOCIATIONS.

Madame le Maire explique que plusieurs devis ont été sollicités dans le cadre de la fourniture et de la pose de stores occultant au local des associations, dans le but de parfaire le confort de ce local.

Madame le Maire présente ces différents devis :

- Entreprise SMD : rideaux sur tringle pour un prix de 1 770.08 € TTC.
- Entreprise EMG : rideaux sur tringle pour un prix de 1 261.78 € TTC.
- Entreprise ENDERLIN : rideaux sur tringle pour un prix de 2 167.90 € TTC ou 2 431.47 € TTC (selon le type de tissu).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***décident de retenir l'offre de l'entreprise EMG pour un montant de 1 261 € TTC ;***
- ***autorisent Madame le Maire à signer l'offre de l'entreprise EMG d'un montant de 1 261.78 € TTC.***

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES COMMUNALES

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de renouveler le contrat d'entretien des différentes chaudières communales, M. Giovinazzo étant en pré-retraite et ne pouvant renouveler de ce fait le contrat d'entretien en cours.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 7 décembre 2010**

Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises :

-	JAENICKE :	904.40 €
-	ROTH :	1 279.63 €
-	ECO SERVICE ENERGIE :	1 040.20 €
-	SAVELYS :	1 032.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retiennent l'offre de l'entreprise JAENICKE pour un montant de 904.40 € HT;***
- donnent délégation à Madame le Maire pour signer le devis relatif au contrat d'entretien des chaudières communales avec l'entreprise JAENICKE.***